



15^e édition du Concours Photos AgriNature

Le **Concours AgriNature** est une initiative du **Festival International Nature Namur**, soutenue par le **SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement**, **Natagriwal**, et la **Foire Agricole de Libramont**.

Partagez votre amour pour la Wallonie et votre passion pour l'image !

Organisation :

Pour sa 15^e édition, le **Concours AgriNature** vous invite à découvrir son exposition de photographies à la **Foire de Libramont** du **25 au 28 juillet 2025**. Le public pourra alors voter pour sa photo préférée. La cérémonie de remise des prix mettra à l'honneur les lauréats de chaque catégorie, ainsi que les gagnants du **Grand Prix** et du **Prix du Public**.

L'exposition du **Concours** sera également présentée à la **Foire Agricole de Battice** les **6 et 7 septembre 2025**, ainsi qu'au **Festival International Nature Namur** du **11 au 19 octobre 2025**.

Règlement du concours

Conditions générales :

Le **Concours AgriNature** a pour objectif de mettre en valeur la faune, la flore, le monde rural et les paysages de la Wallonie.

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels, sans limite d'âge ni de nationalité.

Exclusions

Les membres du jury et de l'organisation ne peuvent pas participer.

Respect de la nature :
En participant, le photographe montre son engagement pour la nature et la ruralité en Wallonie. Il doit également respecter strictement les espèces animales et végétales, et adopter un comportement respectueux envers l'environnement.

Photos non acceptées :

- Celles contenant des personnes identifiables sans autorisation écrite de ces dernières.
- Celles portant le crédit photo du photographe.
- Celles générées ou modifiées par **Intelligence Artificielle (IA)**.
- Celles trop retouchées ou retouchées via une IA.

Critères de sélection :

L'originalité et l'émotion de la photographie seront prises en compte, mais des critères plus techniques seront également évalués :

- **Photographiques** : cadrage, difficulté de la prise de vue, maîtrise technique, etc.
- **Environnementaux** : respect de l'environnement, absence de perturbation, lieux de prise de vue.

Catégories 2025

5 catégories dont une nouvelle thématique chaque année :

Le concours AgriNature propose chaque année 5 catégories, avec une nouvelle catégorie en lien avec le thème de la **Foire de Libramont**.

01 Les invisibles, ces (petites) vies qui font tout :

Focus sur les alliés méconnus des agriculteurs, ces espèces essentielles mais souvent ignorées qui participent activement à l'équilibre des cultures. Cette catégorie vise à mettre en lumière ces espèces discrètes mais indispensables, qui illustrent parfaitement la biodiversité fonctionnelle et son rôle clé dans une agriculture durable, en privilégiant celles qui, par leur discrétion, passent souvent inaperçues.

- Les insectes auxiliaires : alliés des agriculteurs, ils régulent naturellement les ravageurs (coccinelles, chrysopes), assurent la pollinisation (abeilles sauvages, syrphes) ou participent à la décomposition de la matière organique (collembolles, carabes).
- Les ingénieurs du sol : vers de terre et micro-organismes qui enrichissent et aèrent la terre, favorisant ainsi la santé des cultures.
- Les régulateurs naturels : chauves-souris et hirondelles, véritables alliées contre les insectes, ainsi que les rapaces nocturnes (chouettes, hiboux) qui jouent un rôle clé dans la régulation des rongeurs.

02 Agriculture durable :

Cette catégorie met en lumière les pratiques agricoles durables, visant à préserver et même renforcer la biodiversité dans les espaces cultivés, les prairies et les vergers. Une ferme n'est jamais isolée : la vie sauvage l'entoure, et parfois, elle s'invite même au cœur de vos terres. Sortez votre appareil photo et capturez ces moments uniques !

03 Wallonie Sauvage :

Catégorie emblématique de notre concours ! La catégorie **Wallonie sauvage** met en lumière la beauté intacte et tranquille de nos forêts, ainsi que la faune et la flore qui les peuplent. Anciennement incluse dans le Concours du **Festival International Nature Namur**, cette catégorie est désormais exclusivement présente dans le **concours AgriNature**.

04 Homme et Nature :

La vie sauvage est omniprésente, tout comme les traces de la présence humaine. Il n'est pas toujours facile de séparer totalement l'animal de l'homme. Cette catégorie met en valeur la coexistence harmonieuse entre les êtres humains et la vie sauvage.

05 Jeunes :

Cette catégorie est ouverte à tous les photographes de moins de 21 ans (nés après le 15 juin 2004), toutes catégories confondues.

Attention : toutes les photos doivent être prises en <u>Wallonie</u> .
--

Inscription et envoi des photos :

L'inscription est **gratuite** et s'effectue via le formulaire disponible sur le site : <https://agriculture.wallonie.be/agrinature> ou sur le site festivalnaturenamur.be

Date limite d'inscription :

Le jeudi 31 mai 2025 à minuit.

Comment s'inscrire ?

- Remplissez le formulaire en ligne. Seules les candidatures **complètes** seront prises en compte.
- **Mineurs** : une autorisation signée par un parent est requise. Merci d'envoyer une preuve (scan, photo...) à info@festivalnaturenamur.be.
- **Photos avec des personnes identifiables** : le photographe doit fournir l'autorisation écrite des personnes concernées à la même adresse mail.

Nombre de photos autorisé :

Chaque participant peut soumettre jusqu'à **10 photos**.

Règles supplémentaires et préparation des photos :

- **Images déjà primées** : il est interdit de soumettre une photo ayant déjà été sélectionnée et/ou primée lors d'une précédente édition du **Concours Photo AgriNature**.
- **Une seule participation par photographe** : si vous souhaitez modifier votre candidature, envoyez un e-mail à info@festivalnaturenamur.be. Votre première inscription sera supprimée et remplacée par la nouvelle.

Préparation des photos :

- **Téléchargement** : les photos HD doivent être envoyées directement via le formulaire.
- **Qualité d'impression** : chaque image doit être d'une résolution suffisante pour une impression en 80x54 cm (minimum 5 Mo par photo).
- **Format et restrictions** :
- Pas de marge, d'inscription, de signature ou de crédit sur l'image.
- Format JPEG uniquement (le format TIF pourra être demandé en cas de sélection).
- Nom du fichier selon la structure suivante : 01_NOM_Prenom_Titre-de-la-photo.
- Évitez les accents et la ponctuation dans le nom du fichier !

Nom du fichier :

Chaque fichier doit être nommé selon la structure suivante :

- ◆ 01_NOM_Prenom_Titre-de-la-photo

Le premier numéro correspond à la catégorie de votre photo :

- 01 : Les Invisibles, ces (petites) vies qui font tout
- 02 : Agriculture durable
- 03 : Wallonie Sauvage
- 04 : Homme et Nature
- 05 : Jeunes

Attention : évitez les accents et les éléments de ponctuation dans le nom du fichier !

Jury et Prix :

Le jury est composé de photographes naturalistes, de conseillers scientifiques, de représentants de l'administration wallonne et d'associations environnementales. Il réalisera la sélection des photos pour l'exposition.

Il déterminera ensuite 6 prix :

- **Grand Prix,**
- **Prix Catégorie spéciale annuelle (annonce prochaine),**
- **Prix « Agriculture durable »**
- **Prix « Wallonie Sauvage »**
- **Prix « Homme & Nature »**
- **Prix « Jeunes »**

Les prix ne sont pas cumulables (sauf le **Prix du Public**).

Le jury se réserve le droit de :

- Changer une photo de catégorie si cela est à son avantage.
- Ne pas attribuer un ou plusieurs prix.
- Modifier l'intitulé d'un prix.
- Délivrer une ou plusieurs mention(s) spéciale(s).

Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury se réserve également le droit de demander au photographe un fichier **RAW** de sa photo afin de prévenir des retouches excessives.

Les photos sélectionnées et les premiers prix seront exposés lors de la **Foire de Libramont, du 25 au 28 juillet 2025.**

Lors de l'exposition, le public de la Foire de Libramont aura l'occasion de voter pour sa photo préférée afin d'élire le **Prix du Public**. Toute fraude ou tentative de manipulation des votes sera sanctionnée par une disqualification directe au **Prix du Public**.

La valeur totale des prix remis s'élève à **2500€ sous forme de bon d'achat**.

Sélection :

Les lauréats seront avertis par e-mail à l'adresse mentionnée dans leur formulaire aux alentours de la mi-juillet. Si vous ne recevez pas de mail, cela signifie qu'aucune de vos photos n'a été sélectionnée.

Visibilité de l'exposition au grand public :

Les photos seront également exposées dans d'autres villes de Wallonie dans le cadre des escales du **Festival International Nature Namur**, lors de la **Foire Agricole de Battice 2025** et enfin lors de la **31^{ème} édition du Festival International Nature Namur, du 11 au 19 octobre 2024**.

Droit d'auteur et utilisation des œuvres :

Les participants doivent posséder les droits d'auteur de toutes les photos envoyées et garantir l'authenticité de leur(s) photo(s). L'organisateur décline toute responsabilité envers n'importe quelle infraction aux droits d'auteur.

Le photographe conserve la propriété intellectuelle de ses photos, mais autorise la **Wallonie** et le **Festival International Nature Namur** à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition **AgriNature** et de la promotion de ce concours ainsi que de l'exposition.

En cas d'utilisations non strictement liées à l'organisation du concours ou à la promotion d'éditions ultérieures, l'accord préalable de l'auteur sera toujours demandé.

En cas d'accord, les photos ne pourront être utilisées qu'à des fins culturelles, pédagogiques, sociales, touristiques et tout usage commercial sera exclu.

Les photos seront toujours accompagnées du nom de leur auteur.

Données à caractère personnel :

Les informations fournies par les participants dans le cadre des concours photos AgriNature peuvent être utilisées exclusivement à des fins liées à l'organisation de ces concours.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** entré en application le 25 mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité des données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser une demande à l'adresse suivante : info@festivalnaturenamur.be.

Les données collectées ne feront en aucun cas l'objet d'une commercialisation.

Application du règlement :

Toute participation au Concours photos AgriNature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, y compris d'éventuelles modifications liées à son organisation et à son fonctionnement.

En cas de contestation sur l'interprétation des dispositions du présent règlement, seule la version en français fera foi.

Le règlement complet est consultable sur le site d'AgriNature :

<https://agriculture.wallonie.be/agrinature>.

Responsabilité :

La participation au concours se faisant via Internet, les participants reconnaissent et acceptent les limites inhérentes à ce réseau, notamment en ce qui concerne les performances techniques, la variabilité des débits et les éventuels temps de chargement. En conséquence, le Festival ne pourra être tenu responsable des contraintes techniques liées à l'utilisation d'Internet.

Pour toute information complémentaire :

Concours Photos AgriNature
Équipe du Festival International Nature Namur
Email : info@festivalnaturenamur.be
Internet : <https://agriculture.wallonie.be/agrinature> ou festivalnaturenamur.be

